mentaires fait hocher la tête à M. Cotte qui semble redouter de la part de ses mandants une manifestation d'indépendance. D'autre part, l'avis de toutes les personnes auprès desquelles je me suis renseigné aujourd'hui, sur la situation, entre autres deux conseillers municipaux, M. Dumas et M. Samuel, gens intelligents et raisonnables, est que le Comité sera débordé et qu'il se trouvera contraint de décréter la grève générale.

Les Comités des houillères de France à la Commission du Travail

Paris, 6 novembre. — Dans sa réunion d'aujourd'hui, la commission du travail de la Chambre des députés a entendu MM. Darzoy, président, et Gruner, secrétaire général des comités des houillères de France, accompagnés des directeurs et ingénieurs des différents centres miniers.

Au sujet des revendications des ouvriers mineurs, relatives à la journée de huit heures, les délégués ont déclaré que, dans la situation actuelle, toute modification des conditions de travail dans les mines serait préjudiciable à la production. Les ingénieurs ont ensuite exposé les difficultés que présenterait, pour chaque centre minier, la réduction à huit heures de la journée de travail effectif. Ils ont reproduit, en somme, les arguments présentés à la commission extra-parlementaire par les membres du comité général des houillères.

Dans sa prochaine séance de mercredi, la commission entendra les délégués de la fédération nationale des mineurs.

Le chômage à Montceau

Deux-cent-six ouvriers sans travail
Intervention du Gouvernement

Paris, 6 novembre. — L'Agence Havas communique l'information officieuse que voici :

M. Bouveri, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelque temps, au Président du Conseil, une liste d'ouvriers en chômage à Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le Gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que cause la situation à Montceau, s'est préoccupé de rechercher du travail à ces ouvriers. M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, a pu remettre au Président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers, pouvant occuper les ouvriers qu'avait signalés M. Bouveri, et qui ont été immédiatement avisés.

UN PROCÈS INTÉRESSANT

Le port des habits sacerdotaux. — Annulation de l'arrêté du maire de Sainte-Florine

Clermont-Ferrand, 6 novembre. — Le tribunal correctionnel de Brioude jugeait, hier, une affaire intéressante : M. Parassol, maire de Saint-Floriane, a [illegible] membres du clergé d'accompagner les enterrements revêtus de leurs habits sacerdotaux.

Le curé et le vicaire de Sainte-Florine n'ont bien sûrement rien de cet arrêté et ont eu à dresser 68 procès-verbaux. Le Conseil d'État, lui, a cassé l'arrêté avant cette date, et le juge de paix d'Auzon, dont dépend Sainte-Florine, se basant sur l'arrêté du Conseil d'État, condamna le curé et le vicaire à une amende de 3 francs pour chaque procès-verbal.

Appel fut interjeté devant le tribunal correctionnel de Brioude contre le jugement du juge de paix d'Auzon. Cette affaire avait attiré un nombreux auditoire. Me Salvy, du barreau de Riom, plaidait pour le clergé de Saint-Floriane. Dans sa seconde audience d'hier soir, le tribunal a confirmé purement et simplement le jugement du juge de paix d'Auzon. Cette affaire a fait ressortir que l'arrêté illégal et pris contrairement aux droits et libertés reconnus aux citoyens, n'a pas été rapporté par le Conseil d'État.

En conséquence, les jugements du juge de paix d'Auzon sont annulés et le clergé de Sainte-Florine est renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

DANS LES COULOIRS

L'affichage électoral. — Les candidatures multiples. — Le vote obligatoire

Paris, 6 novembre. — La Commission du suffrage universel a chargé M. Berthelot de rapporter la proposition de M. Chassaing relative à la limitation de l'affichage électoral dont les conditions ne sont pas encore complètement arrêtées.

En ce qui concerne la proposition tendant à l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples, la commission semblerait favorable à une modification partielle, par exemple, à celle qui accorderait aux candidats dont la circonscription a été dédoublée, le droit de se présenter aux deux.

On assure que M. Pion aurait l'intention, lorsque cette proposition viendra en discussion, de présenter un amendement rendant le vote obligatoire.

Nouveau mode de votation

Paris, 6 novembre. — Le groupe radical-socialiste de la Chambre des députés a décidé d'envoyer des délégués à la réunion de la majorité ministérielle qui délibérera sur les propositions relatives à une demande de nouveau mode de votation. Ces délégués devront soutenir toutes les propositions tendant à assurer le secret du vote et notamment le rapport Ruaux assurant ce secret par l'enveloppe et hâte au cabinet noir.

Une interpellation de M. Rouanet

Paris, 6 novembre. — On annonce le dépôt par M. Rouanet au cours d'une prochaine séance de la Chambre, d'une demande d'interpellation au ministre de la justice sur le procès en révision du nommé Rabiet, condamné pour recel de vol, à sept ans de réclusion, procès dont la cour de Cassation est actuellement saisie.

La sous-commission du groupe de l'enseignement

Paris, 6 novembre. — Ce nouveau groupe anticlérical dont, sous prétexte de défendre l'enseignement laïque, tout le programme consiste à faire pièce à la liberté d'enseignement, a délibéré longuement aujourd'hui sur les moyens à mettre en action pour arriver à faire œuvre vivante de sa formule amphigourique qui résume le but de cette constitution : la poursuite de l'égalité des enfants devant l'instruction. Chacun des membres a exposé son système ; mais la sous-commission s'est bornée pour aujourd'hui, à cet échange de vues. Elle fixera ultérieurement l'ordre de discussion des diverses propositions émises dont l'une naturellement conclut au monopole de l'enseignement par l'État.

LES CONGRÉGATIONS

Les demandes d'autorisation devant les Conseils municipaux

Chambéry, 6 novembre. — Le conseil municipal, par 18 voix contre 4, a émis un avis favorable à la demande d'autorisation des capucins.

Nantes, 6 novembre. — Le Conseil municipal par 21 voix contre 5 et 2 abstentions, a donné un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par les congrégations des Frères mineurs de Saint-François d'Assises. L'exposé dit que la congrégation remplit toutes les conditions voulues par la loi et qu'il y a lieu de donner un avis favorable.

Tarbes, 6 novembre. — Le Conseil municipal a émis un avis défavorable à la demande en autorisation des Carmélites et des Pères de l'Immaculée Conception dits Pères de Lourdes.

Rennes, 6 novembre. — Le Conseil municipal a émis un avis favorable à la demande en autorisation des missionnaires et des Pères de l'Immaculée Conception, des Dames Clarisses, des Dames de Picpus, dites de l'Adoration et des Dames de la Visitation de Sainte-Marie.

Draguignan, 6 novembre. — Le Conseil général du Var a adopté le vœu que le parlement et le gouvernement abroge la loi sur les congrégations religieuses votée tout récemment et la remplace par une autre loi contenant l'abolition complète de toute les communautés ou congrégations des deux sexes. La même assemblée dans sa rage d'anticléricalisme a émis le vœu que les représentants du pays et notamment ceux du Var repoussent énergiquement toutes les demandes d'autorisation. Que le budget des cultes, l'ambassade près du Vatican, [illegible] que ses biens de main-morte soient nationalisés.

EN AMÉRIQUE

On ne saurait trop louer la délicatesse des médecins américains. Ils furent cinq à soigner le malheureux président Mac-Kinley — de même qu'ils avaient été nombreux, ceux qui soignèrent Gambetta.

Et contrairement au dicton « l'union fait la force », on peut supposer que si Gambetta avait eu un seul docteur à son chevet, ce docteur l'eût purgé — ce qui eût très sans doute la guérison ; de même si le président Mac-Kinley avait eu un simple particulier à ses côtés d'un bord d'Europe, il eût eu plus de chances de survivre à sa blessure.

Ajoutons que cela eût coûté moins cher à sa famille.

En effet, les cinq médecins qui ont eu l'honneur de soigner le président Mac-Kinley ont eu l'infinie délicatesse de ne pas demander d'honoraires, avant l'exécution de Czolgosz. Quelques bonnes âmes supposaient même que l'honneur d'être accourus, ou chevet de Mac-Kinley devait leurs seuls honoraires.

Mais Czolgosz ayant été électrocuté, et le Président mourant maintenant son dernier soupiré, les cinq médecins ont pensé qu'ils n'étaient pas, eux, seuls au monde. Ils ont une famille, un loyer ; la vie est chère en Amérique.

Et ils ont apporté leur note, en s'exécutant.

Ils demandent d'ailleurs une très faible somme, cent mille francs chacun.

Madame Mac-Kinley n'hésitera pas à donner ce demi-million.

Je ne dis pas d'ailleurs que ce soit trop payé. Mais on frémit en songeant à la somme qu'auraient demandée les cinq médecins si au lieu de voir Mac-Kinley mourir sous leur lancette, ils lui avaient conservé la vie et la présidence.

Ils demanderaient 25 ou 30 millions.

Et assurément, les Américains, qui aiment leur Président, auraient été heureux de le sauver !

HENRIOT.

GENS QUI SOUFFREZ DE L'ESTOMAC

Lisez ! !

Il existe à Huy (Belgique) un remède qui guérit rapidement et radicalement toutes les maladies d'estomac, si anciennes et si invétérées qu'elles puissent être, telles que gastrites, dyspepsies, manque d'appétit, digestions difficiles, indigestions, renvois, lourdeurs, aigreurs, vertiges, éblouissements, congestions, palpitations, catarrhes récents ou chroniques, caractérisés par des accès de toux sèches et nerveuses ; du chatouillement à la gorge, des insomnies, de la mauvaise humeur, etc. Ce remède, appelé Poudres de Santé De Cock, est aussi le vrai spécifique pour combattre la bile, les glaires, les affections du foie et des intestins. C'est un remède vraiment précieux et unique. Toutes les personnes qui désireraient en faire l'essai n'ont qu'à envoyer à M. DUBOIS-DANZE, Huy (Belgique) un mandat-poste de 2 fr. 50 et ils recevront franco par retour du courrier une boîte échantillon, avec toutes les explications, qui les guérira certainement.

Dépôt à Roubaix : Pharmacie Couvreur, rue Neuve, 32. 94927

Il faut des bains au savon du Congo.
A ceux qui font fréquemment du vélo,

Chronique Locale

ROUBAIX

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Une lettre des administrateurs

La commission administrative du Bureau de Bienfaisance a adressé la lettre suivante au journal l'*Égalité* :

Monsieur le Rédacteur,

Vous nous avez pris à partie dans deux articles de votre journal, en nous qualifiant de réactionnaires du Bureau de bienfaisance, faisant de la politique. Nous ne nous défendrons pas contre cette dénomination qu'il vous plaît de nous donner. Les personnes qui nous connaissent et en particulier votre inspirateur, savent bien que nous ne faisons jamais entrer de considérations politiques dans les questions d'assistance. Tous n'en pourraient dire autant.

Nous nous bornerons à réfuter vos chiffres qui pourraient induire le public en erreur.

Est-il besoin de vous faire connaître que le chômage pendant l'année 1901 a augmenté de beaucoup le nombre des assistés ? Il suffira de vous dire que pendant les neuf premiers mois de 1901, le Bureau de bienfaisance a distribué 504.750 pains contre 324.935 pendant les neuf mois correspondants de l'année 1900.

Faut-il aussi vous rappeler que dans sa séance du 15 août dernier, le Conseil municipal n'a voté une somme de 25.000 fr. au Bureau de bienfaisance, qu'à la condition de ne pas diminuer les secours ? Qu'y a-t-il d'étonnant alors que le Bureau de bienfaisance, dont la subvention municipale a été de 250.950 francs en 1900 ait besoin de 550.850 francs en 1901 ?

Malgré sa bonne volonté, le Conseil municipal n'a pu trouver dans ses ressources que 350.750 francs. Il manque donc 20.000 francs sur les sommes nécessaires pour les mois de novembre et décembre pour continuer les secours [illegible] et notre collègue, M. Ivo Van Waereberbeke a affirmé en Commission qu'il n'y avait plus rien à espérer pour cette année.

La majorité de la Commission administrative, en faisant connaître publiquement les réductions qu'elle était contrainte de faire pour recouvrer cette différence de 20.000 francs, a tenu à mettre sa responsabilité à couvert et à éviter des récriminations de la part des assistés lésés par cette mesure regrettable mais forcée.

Quant aux autres questions que vous abordez et qui sont d'ordre intérieur, ce n'est pas dans un journal qu'il convient de les discuter. Votre inspirateur pourrait le faire avec nous, mais il lui faudrait pour cela assister à nos séances.

Nous vous prions d'insérer la présente au lieu et place où les articles qui parurent dans votre journal.

Recevez, Monsieur, nos civilités.

VICTOR CATTEAU, Édouard TETTELIN, Maurice LEFEBVRE, Cyrille CAQUANT.

Les administrateurs du Bureau de Bienfaisance ont eu raison de répondre aux attaques injustes et imprudentes de la feuille révolutionnaire. Leurs explications si catégoriques, dégagent complètement leur responsabilité et établissent au contraire, d'une irréfutable façon, la responsabilité du maire Carrette et de sa majorité. Elles viennent corroborer nos renseignements et nos appréciations, en même temps qu'elles réduisent à néant toutes les perfidies inventées par l'*Égalité* pour les besoins de sa polémique.

Les raisons que donnent les honorables « pauvriseurs » suffiraient à convaincre tous les gens de bonne foi. Naturellement le journal collectiviste ne les accepte pas. En publiant la lettre, il y ajoute des commentaires embrouillés qui ne prouvent qu'une chose : c'est que sentant le terrain se dérober et s'embourbant de plus en plus, il cherche visiblement une échappatoire.

Ne l'ayant pas encore trouvée, l'*Égalité* continue à ergoter sur les chiffres et les faits.

Avec une naïveté amusante, ce journal reproche à la commission du Bureau de n'avoir pas prévenu en temps la municipalité. Oh ! la maladresse !

Est-ce que M. Henri Carrette, maître de Roubaix, n'est pas président du Bureau de Bienfaisance ? Est-ce que le citoyen Ivo Van Waerebeke, adjoint, n'est pas administrateur du Bureau de Bienfaisance ? Si ces deux édiles avaient assisté aux réunions que la commission tient régulièrement, ils auraient connu la situation. Mais depuis un an, M. Carrette y est venu *une* fois et son adjoint *deux* ou *trois* fois.

Voilà comment les collectivistes de la mairie comprennent leurs devoirs vis-à-vis des pauvres, vis-à-vis des ouvriers nécessiteux. Le rôle d'administrateur des établissements charitables est un rôle modeste et ingrat. Il exige beaucoup de dévouement obscur et ne donne en échange que la satisfaction intime du bien accompli et l'estime des honnêtes gens.

C'est beaucoup cela, direz-vous. D'accord, mais cette récompense ne peut contenter nos socialistes affamés de réclame, qui ne cherchent qu'une chose : impressionner l'opinion. Ils veulent bien être charitables... avec les deniers publics... mais à la condition que l'obole donnée aux pauvres leur sera rendue en bulletins de votes. — et au centuple encore.

LOUIS ROBICHEZ.

La « Roubaisienne ». — M. Clément Durant fils, ancien secrétaire et membre du Comité de la *Roubaisienne*, vient de faire paraître l'*Historique de la Société municipale de gymnastique et de tir.*

Cette intéressante brochure contient de précieux renseignements. La lecture des cinquante pages qui la composent est facile et particulièrement attrayante. De jolies gravures, hors texte, reproductions de portraits et de groupes, donnent encore plus de vie à l'ouvrage et ajoutent certainement beaucoup à son cachet artistique.

M. Clément Durant a pour la *Roubaisienne* une véritable affection, qu'il voudrait faire partager par tous ses concitoyens. En écrivant son histoire il a cherché avant tout deux choses : augmenter encore les sympathies déjà si nombreuses et si sincères qui entourent la *Roubaisienne* et propager le goût de la gymnastique.

Sa brochure est encore le livre d'or où sont inscrits les magnifiques et nombreux succès remportés par nos vaillants gymnastes. Ces derniers la conserveront avec soin, comme on conserve un certificat de courage, d'énergie et d'adresse.

Après avoir lu l'intéressante étude de M. Clément Durand on partage forcément son admiration et, avec le distingué et dévoué président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, M. Ch. Cazalet, on répète fièrement : « La *Roubaisienne* est le plus beau fleuron de l'Union des Sociétés de gymnastique de France ».

A L'« UNION CATHOLIQUE DE ROUBAIX ». — Pour la reprise de ses conférences, l'« Union catholique de Roubaix » a eu l'excellente idée de s'adresser à M. l'abbé Poulin, vicaire à Sainte-Clotilde, à Paris, qui tient la chaire de Saint-Roch pendant le carême, [illegible] conférences de Carême qu'il a créées, il y a cinq ans, avec un théologien.

Si ces conférences attirent chaque semaine un auditoire immense dans cette église, c'est que M. l'abbé Poulin est un orateur remarquable et attrayant, servi par un organe exceptionnellement agréable. C'est un véritable plaisir que de l'entendre. M. l'abbé Poulin écrit aussi avec une grande facilité et beaucoup d'esprit.

La conférence aura pour sujet : « Dieu, Famille ; Patrie ». Elle aura lieu mardi prochain, 12 novembre, à huit heures un quart du soir dans la salle de la Maison de Œuvres.

— L'Union catholique de Roubaix fêtera, le dimanche 8 décembre prochain, le XE anniversaire de sa fondation. M. Lerolle, député de Paris, dont on n'a pas oublié le grand succès à Roubaix, il y a quatre ans, donnera une conférence qui sera suivie d'un grand banquet populaire par souscription, et auquel seront invitées les notabilités catholiques du département. Le prix de la souscription est de 3 francs. Le nombre des places étant limité, les listes seront closes le 25 novembre. On peut s'inscrire dès maintenant, soit en s'adressant à l'un des membres du Comité directeur, soit à la Maison des Œuvres, 81, Grande-Rue.

L'ESCROQUERIE AU TRÉSOR ESPAGNOL. — Nous pensions bien que cette escroquerie bien démodée ne fait plus à Roubaix de dupes. Pour mettre en garde les nouveaux lecteurs, nous publions cependant, en en conservant l'orthographe, le texte d'une lettre, toujours la même, qui est adressée à bon nombre de nos concitoyens.

Barcelona, 26 octobre 1901.

Monsieur,

Prisonnier dans cette ville pour faillite, je vien vous demander si vous voulez m'aider à retirer une somme de 800.000 francs en Billets de Banque que je possède dans une Malle qui et en depot dans une gare de France. Mais pour ça il vous faut venir ici pour faire la saisie de mes Bagages en payant au Greffe les frais necessaire pour retirer une Valise qui contien un secret et dans lequel il y a le Bulletin du chemin de fer qui a indispensable pour pouvoir retirer la Malle.

En récompense je vous cederai le tiers de cette somme. Comme je ne sais si vous êtes de vous prêter à pareille voire réponse pour signer mon nom et vous confier tout mon secret. Je ne puis recevoir de réponse dans la prison, mais vous menverez une dépêche signe de votre nom, à mon ancien serviteur qui me la remettra en toute sureté.

JAIME PONS, BORREL 110 TILSDA, BARCELONA (Espagne)

Dans l'imp[illegible] de votre réponse, je me signe que R...

Surtout répondez bien par dépêche, et non par lettre.

DEUX INCENDIES se sont déclarés, mercredi, le premier de très bon matin, l'autre, vers huit heures du soir.

— *Dans un estaminet de la Grande-Rue.* — Il était six heures, lorsque M. Desobry, qui habite l'estaminet portant le numéro 39 de la Grande-Rue, en descendant au rez-de-chaussée, remarqua qu'une épaisse fumée s'échappait d'une arrière-cuisine. Le feu venait d'éclater dans cette pièce.

Aussitôt l'alarme fut donnée ; tandis qu'un voisin s'empressait d'aller informer les pompiers de permanence, on organisait les premiers secours. Les pompiers, arrivés rapidement, parvinrent, après une heure de travail, à être maîtres du feu.

Les dégâts sont couverts par une assurance, ils se montent à plusieurs milliers de francs, pour une partie du mobilier, et une assez grande quantité de rôts.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête dans le but de rechercher la cause de l'incendie. Jusqu'à présent, il n'a pu la trouver. Les pompiers ont regagné leur hôtel à huit heures.

— *Dans une chambre de la rue Ampère.* — Le tocsin a retenti, le soir, vers huit heures et demie, annonçant qu'un incendie venait de se déclarer dans le quartier du Sacré-Cœur.

Une demie heure avant, les habitants de l'estaminet, « A l'Aviron », tenu par M. Dillies, rue Ampère, près du canal, avaient, du cabaret, entendu des crépitements et un bruit de vitres brisées, provenant de l'étage.

En s'y rendant, M. Dillies s'aperçut que le feu commençait à consumer la literie et les meubles d'une chambre du second étage. Il appela au secours et des voisins, MM. Anatole Vandoorselaere et Farvacque, entre autres, arrivèrent pendant qu'on allait faire fonctionner l'avertisseur électrique, installé chez M. Devos, angle des rues Pelart et Lacroix.

Il était temps de combattre le feu, qui, déjà, s'était communiqué à une seconde chambre. Quand les pompiers arrivèrent, tout danger était conjuré.

Les dégâts sont évalués à 500 francs. La cause de l'incendie est inconnue.

UNE PIÈCE DE TISSU VOLÉE SUR UNE VOITURE. — Dans la soirée de mardi, vers six heures, un malfaiteur resté inconnu, a enlevé de la voiture de MM. Dubar et Toulemonde, fabricants, rue du Pays, qui stationnait en face des magasins de M. Boulenger, négociant, place Chevreul, une pièce de tissu d'une longueur de 76 mètres, valant 51 francs 90.

Le conducteur de la voiture, Camille Duret, ne s'est aperçu du vol qu'une fois sa course terminée. Il a porté plainte au commissariat de police du 1er arrondissement.

UNE GRÈVE DE TISSERANDS. — Cent-cinquante tisserands et tisserandes de l'établissement de MM. Florent et Lefebvre, fabricants, boulevard Gambetta, ont quitté leur travail, mardi après-midi, à trois heures. Les grévistes avaient demandé le renvoi d'un contre-maître, qui est entré dans la maison lundi dernier.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de coton de M. Albert Masuret, l'une des ouvrières, Clémence Becouk, âgée de 25 ans, demeurant rue de Toulouse, cour Vilain, a été blessée à l'index droit, en nettoyant son métier. M. le docteur Lebbe lui a ordonné six semaines de repos.

— La domestique de la société coopérative « La Confiance », est tombée de sa voiture en déchargeant un sac de couque. L'ouvrier, Narcisse Fourbeau, âgé de 36 ans, demeurant rue de Beaucamps, s'est blessé au pied droit. Il devra, d'après M. le docteur Bernard, chômer huit jours.

— Robert Hartung, apprêteur, âgé de 31 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Mulliez, a été brûlé au pied droit, par de l'eau chaude. L'ouvrier, qui est occupé dans la teinturerie appartenant à MM. Motte, Delescluse frères et Cie, devra, d'après M. le docteur Dubar, chômer huit jours.

— Gustave Deshurbieux, bonnetier, âgé de 25 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Mireau, s'est blessé au pied droit, pendant son travail. L'ouvrier, qui est occupé chez l'établissement de M. Auguste Lepoutre, fabricant, devra, d'après M. le docteur Drouine, chômer six jours.

— Joseph Goletroy, tisserand, âgé de 24 ans, demeurant rue du Fontenoy, travaillant pour le compte de M. Auguste Lepoutre, fabricant, a été blessé au médius gauche, pendant son travail. M. le docteur Bodenghien lui a ordonné quinze jours de repos.

— A la teinturerie de MM. F. Mullier et L. Monnet, l'un des ouvriers, Ernest Vandenabeele, âgé de 25 ans, demeurant à Dottignies, a été brûlé au bras gauche par de l'eau bouillante. Un repos d'un mois lui a été ordonné par M. le docteur Rouse, m.

— Louis Florin, plombier, âgé de 36 ans, demeurant rue de Lille, cour Tandhou, s'est blessé à l'index gauche, en serrant un tuyau. M. le docteur Picquet a examiné ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Paul Planquette, entrepreneur, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— François Masson, homme de ville, âgé de 17 ans, travaillant pour le compte de MM. Simtz et Cuvelier, commerçants, a été blessé au pied, par l'une des roues de sa voiture. M. le docteur Declerck lui a ordonné quelques jours de repos.

VIOLENCES LÉGÈRES. — Une cabaretière de la rue de la Bidoule, Marie Bouyn, femme Valère Scène, âgée de 55 ans, a été, dans la journée de mercredi, l'objet d'un rapport pour outrages à l'agent de police Lecomte, et voies de fait sur M. Louis Catteau, receveur d'octroi, rue Decrème, 75.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — Le Comité va, dans sa réunion de dimanche prochain, fixer l'ouverture de la Bouchée de Pain. L'inscription commencera lundi matin, 11 courant, et se continuera tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de huit heures à dix heures du matin. Surtout que les intéressés se fassent inscrire au plus tôt, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la remise de leurs cartes.

Afin d'éviter des déceptions et des refus pénibles pour tous, le Comité rappelle que : « La Bouchée de Pain »

DERNIÈRE HEURE

3e Édition *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* **3e Édition**

LE CONFLIT FRANCO-TURC

L'escadre Caillard à Mytilène

Paris, 6 novembre. — Suivant une information de l'Agence *Paris-Nouvelles*, le ministre de la marine a reçu, cette après-midi, une dépêche de l'amiral Caillard, lui confirmant que l'escadre était arrivée à Mytilène, mais ajoutant qu'elle ne s'était encore livrée à aucune opération, attendant que les petits croiseurs, qui sont en reconnaissance autour des îles, aient rejoint le gros de la division.

Pourquoi la flotte française est à Mytilène

Londres, 6 novembre. — On mande de Washington à l'*Exchange-Télégraph* que notre ambassadeur français, M. Cambon, vient d'informer M. Hay, secrétaire d'État, que le gouvernement français n'a eu l'intention de s'emparer de Mytilène que pour recouvrer les sommes suffisantes pour donner satisfaction aux réclamations des protégés français.

Une note de La Porte à M. Bapst

Londres, 6 novembre. — On mande, de Constantinople, 6 novembre, 3 heures 30 soir, la dépêche suivante, reçue par la Canaris qui contrôle, en les complétant, les renseignements reçus à Paris.

« La Porte a transmis hier soir, à M. Bapst, une note concernant les troubles récents sur les lignes pour le pèlerinage de la Mecque. Le Gouvernement ottoman a communiqué à ce sujet les détails à l'affaire des quais de Constantinople, et au rachat des navires d'Abdul Hazar. M. Bapst a transmis la lettre à Paris. »

Au port de Toulon

Paris, 6 novembre. — On télégraphie de Toulon à la *Libre Parole* de demain :

Les quelques réparations qui se faisaient au « Bouvet », au « Gaulois », et au « Jauréguiberry » sont de mesures très rapidement. Ces navires doivent partir dès qu'ils le pourront, ainsi que les contre-torpilleurs « Davout », « Fabre-Bastier », « Hallebarde » et la « Pique ». Le « Charles-Martel » est en ce moment aux bassins et l'on procède au nettoyage de sa carène ; mais ce travail est mené très activement. On maintient qu'il est exact que le Gouvernement a donné l'ordre de tenir en état les transports « Mytho », « Shenandoah », et « Ving-Long », au cas où il y aurait à expédier des troupes. Un officier d'un de ces transports n'a confirmé cet ordre. Ce serait, dit-on, le « Mytho » qui serait désigné pour transporter des troupes au cas où un débarquement serait jugé nécessaire.

L'opinion des journaux

Paris, 6 novembre. — Le *Soleil* de demain s'exprime ainsi :

« Les intérêts allemands, en Orient, sont contraires, non seulement aux nôtres, mais à ceux de la chrétienté entière. Les prétentions allemandes ont été telles que ce fou sanguinaire, Abdul Hamid s'est cru tout permis dans l'illusion qu'un jour des représailles, son grand ami et allié, l'Empereur allemand, serait à ses côtés pour le défendre. L'heure a sonné, l'Allemagne n'a point bougé. »

UNE GROSSE CONTRADICTION

Paris, 6 novembre. — Le *Gaulois* de demain dit au sujet du décret de M. de Lanessan interdisant toute [illegible] officielle sur les bâtiments de notre flotte :

« On interdit à nos marins ce qu'on envoie nos marins faire à la Turquie. Que voulez-vous que comprenne la Turquie, et qu'y comprendra l'Europe ? Qu'on commence par le commencement. »

M. Marc Sangnier, M. des Houx, disait Pagnie jour qu'il fut [illegible] Ministre de la Guerre, quel qu'il fût, ou le Ministre de la Marine. Faut-il aussi le respecter, lui qui [illegible] les mêmes tous Bretons, tous entêtés [illegible] par les bretons. Cette interdiction [illegible] sans [illegible] aussi sottes qu'odieuses. C'est un défi à la liberté, au bon sens, aux convenances, au bon même de l'expédition contre la Turquie. »

M. CAVARD COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 6 novembre. — C'est demain que l'*Officiel* publiera la promotion, au grade de commandeur de la Légion d'honneur, de M. Cavard, sous-directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur.

LES CONGRÉGATIONS ET LES CONSEILS MUNICIPAUX

Narbonne, 6 novembre. — Le Conseil municipal a refusé, à l'unanimité, l'autorisation demandée par les Capucins. Poursuivant son œuvre de haine, il a émis, à l'unanimité, un vœu contre les congrégations, et des vœux en faveur de la séparation de l'église et de l'État, en faveur de l'abrogation de la loi Failloux. C'est encore à l'unanimité qu'il a voté le retrait de l'allocation aux Sœurs de la Ste-Famille.

LES ASSOMPTIONNISTES EN BOHÊME

Paris, 6 novembre. — L'Agence *Paris-Nouvelles* reçoit la dépêche suivante :

Prague, 6 novembre. — Les Assomptionnistes de Paris ont acheté, à Oboristi, près de Dobris, pour 120.000 couronnes, un corps de bâtiment où avait été installé naguère un couvent. Les Assomptionnistes veulent y construire un collège, et en faire un lieu de pèlerinage. Ce bâtiment était la propriété du prince Colloredo Hamsfeld. »

SUCCÈS ÉLECTORAUX SOCIALISTES A BERLIN

Berlin, 6 novembre. — Aujourd'hui ont eu lieu à Berlin, dans 16 circonscriptions électorales de la troisième classe d'électeurs, les élections municipales. Ont été élus, jusqu'à présent, 13 socialistes et trois libéraux. Ces circonscriptions étaient représentées jusqu'ici par sept socialistes, huit libéraux et un conservateur.

MISS STONE CAPTURÉE PAR DES BRIGANDS

Sofia, 6 novembre. — On a reçu, ici, des nouvelles, de source autorisée, annonçant que les brigands qui ont capturé miss Stone se trouvaient, la semaine dernière, sur une colline, dans le voisinage de la frontière turque, en territoire bulgare.

UNE COLLISION DE TRAINS EN BULGARIE

Sofia, 6 novembre. — Une terrible collision a eu lieu vers les sept heures, hier soir, entre un train de marchandises et un train mixte, à la gare de Ojebjabania, sur la ligne de Sofia à Rustchuk. Deux voitures du train mixte, bondées de voyageurs, ont été réduites en miettes. Il y a eu cinq morts et soixante-treize blessés, dont trois grièvement.

LE FUNG-CHANG A LAGONIS

Pékin, 6 novembre. 1 heure et demie du [illegible] matin. — On confirme que Li-Hung-Chang est mourant. Les médecins l'ont trouvé ce matin, inconscient et s'éteignant rapidement. On annonçait, à midi, qu'il devrait à peine plus de 3 heures.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

NAUFRAGE DU STEAMER « COLBERT ». — SAUVÉ PAR UN STEAMER DUNKERQUOIS. — Le vapeur « Victor-Lorient », capitaine Gilbert, appartenant à la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, allant de Montevideo à Saint-Nazaire, a rencontré, échoué sur les rochers de Lambarde, à l'entrée de la Loire, le vapeur français « Colbert », capitaine Pennet, appartenant, à la maison Fiollin, de Rouen. L'équipage du vapeur « Colbert », composé de vingt-quatre hommes, a été sauvé en totalité ; 20 hommes s'étaient réfugiés dans les deux canots, et ont été recueillis au large de l'embouchure de la Loire par le vapeur « Ville-de-Lorient » ; ils ont été débarqués sains et saufs à Saint-Nazaire. Un remorqueur est immédiatement parti près du navire en péril et a été assez heureux pour sauver le capitaine et quatre hommes qui n'avaient pas quitté le navire. Le « Colbert » est considéré comme perdu.

LE CALVAIRE DU DIEU-DE-MARCQ. — On nous annonce qu'un employé du service des travaux municipaux procédera, ce matin jeudi, à l'érection du crucifix du calvaire du Dieu-de-Marcq, reconstruit par ordre de la justice.

UNE EXPLOSION DE GAZ DANS UN POSTE DE POLICE, À LILLE. — Mercredi, vers huit heures du soir, au moment de partir en patrouille avec un de ses collègues, l'agent Jean-Baptiste Briony, du quatrième arrondissement, constata qu'une forte odeur de gaz se répandait dans le poste. L'agent Brière alluma un bout de papier, et le promena le long du tuyau placé à proximité de la porte. Tout à coup, une forte détonation retentit : le poêle fut renversé et le plancher fut soulevé sur deux mètres de surface : un carreau de la façade vola en éclats. Fort heureusement, il n'y eut que des dégâts matériels peu importants.

UN INCENDIE À FIVES. — Mercredi, vers huit heures du soir, un incendie s'est déclaré dans l'établissement Degrisse, constructeur, rue de Frémy, à Fives. Les pompiers de Lille arrivèrent rapidement sur les lieux et réussirent à se rendre maîtres de l'incendie, en très peu de temps. Néanmoins, les dégâts s'élèveront à plus de 1.600 francs. Il y a assurance. La cause de ce commencement d'incendie est attribuée à l'échauffement d'une plaque en tôle située près de la cheminée.

UNE GRAVE AFFAIRE À CASSEL. — La justice vient d'opérer une descente à Cassel pour une très grave affaire. Le dimanche de la dudasse de la « Quatre-tasse », une bande d'individus domiciliés au « Rytcel » entrèrent au cabaret du « Cocon » sur la route de Cassel à Steenvoorde.

Ces individus sont tous de la famille Alexander, composée de quatre personnes, quatre frères et une sœur, ancien [illegible] de Steenvoorde. Les individus burent force chopes et empoignèrent des couteaux, des verres et autres objets.

Ils revinrent le lendemain [illegible] jalousie avec la [illegible] Violin. [illegible] au cabaret. Alexander [illegible] fois en leur faisant la police. Alors les bandits sautèrent [illegible] de bière, brisèrent des pierres [illegible] et [illegible] cimetière.

Un autre [illegible] frapper [illegible] Violin, [illegible] Violin. Ce dernier [illegible] succombe [illegible] le quart d'heure.

[illegible] Alexander [illegible] Lundi dernier, M. Vandeweynstyn juge d'instruction, [illegible] de [illegible] médecin légiste, se sont transportés à Cassel. Les corps ont été retirés de la fosse du cimetière. M. Deconvelaere a fait l'autopsie. La tête a été apportée du [illegible] pour être soumise à un examen spécial.

Nous [illegible] nos lecteurs au courant de cette affaire qui semble devoir passionner l'opinion publique.

NOUVEAUX AVOCATS. — MM. Rambaud, Rémy Dubois et Marcel Verin, [illegible] de la Faculté catholique de Lille, ont prêté serment d'avocat, mardi dernier, devant la Cour de Douai.

RIXE SANGLANTE À LA MADELEINE. — Au cours d'une rixe qui s'est produite, mercredi matin, dans l'établissement Kulmann, à la Madeleine, entre deux ouvriers de cette usine, le nommé Vandeweynstyn a frappé le nommé Richard Tahon d'un violent coup d'une barre de fer et lui a fait, au crâne, une blessure profonde. Vandeweynstyn, son coup fait, a pris la fuite. Une enquête est ouverte.

BACCALAURÉAT. — Baccalauréat classique (1re partie) session de novembre. — Sont reçus définitivement :

MM. Delannoy, Delavoix, Didon, Duhen, Eloy, Gapon, Flipo, Gourmy, Le Bègue de Germiny, Godet, Fichemoille, Ducouvenère, Decelle, Demortier.

Deuxième partie. — Sont reçus définitivement : MM. Leloux, Tiesse, Dupéy, Ecrepont, Duchenx, Gosselin, Duflot, A. Evrard, Fontaine, Gournay, Hibon, J. Huret, Cordier, Decreton, Despore.

— Baccalauréat moderne (1re partie). — Sont reçus définitivement : MM. Vandercoe, Depriest, Duval, Déchemps, Gosnay, Louiès, Dassonville, Dubourg, Glorie, Lambert, Lamory, Lode, Mlle Gaudion, MM. Cury, Demesse, Combaux.

— Baccalauréat moderne (2e partie). — Sont reçus définitivement : MM. Caron, Crinsle, Dorémus, Duvilla, Noiat, Wuillot (assez bien), Guerdé, Blondé, Paul Rejouvel, Pierre Rejouvel.

TER